



Olympiade 2012/2016
Saison 2014/2015

CRA
Réunion du 9 décembre 2014
PV n°2

Présents : J. Charruaud, C. Dreves, M. Gaudel, P. Hamon, D. Kermabon,
C.E.Larribe,

Absent : F. Decavel

Excusés : E. Havard, M. Navarro, D. Quintin, C. Serrand

Assiste : C. Pennamen

1- Difficultés connues en début de saison

De nombreuses difficultés ont été portées verbalement ou par méli à la connaissance de la CRA :

- ✓ des arbitres se plaignent de l'attitude outrancière de joueurs. Deux d'entre eux refusent d'arbitrer certaines équipes.
- ✓ des équipes contestent les décisions de l'arbitre après signature des feuilles de matchs
- ✓ des équipes demandent souvent oralement d'éviter des arbitres. Certaines sont critiques sur la présence d'arbitres mineurs qu'ils ne trouvent pas assez accompagnés alors que ceux sont des cadres de la CRA qui sont désignés à leur côté.
- ✓ une équipe fédérale a demandé qu'une rencontre soit rejouée pour faute de la table.
- ✓ des CDA peinent à trouver des arbitres pour les rencontres en Coupe de France jeunes bien qu'il n'y ait aucun match programmé dans le cadre de la LBVB.
- ✓ des matchs se retrouvent sans arbitre car aucun arbitre n'est disponible.
- ✓ Mme Pennamen précise que des matchs de Coupe de France Jeunes ont été arbitrés par des arbitres jeunes stagiaires ce que n'est pas autorisé par le RGEN.

Il s'agit d'un constat alarmant.

Lors de la réunion de septembre, il avait été décidé que la CRA informait les arbitres officiant en championnat FFVB des nouvelles consignes de la CCA et laissait les CDA informer les arbitres départementaux.

Les membres de la CRA constatent que les nouvelles consignes de la CCA n'ont pas été lues par certains arbitres.

Dans les échanges liés à ce constat, des membres de la CRA pensent qu'une réunion plénière des arbitres est à mettre en œuvre.

M Gaudel rappelle que la réunion prévue uniquement avec les arbitres officiant en championnat de France a été annulée l'an passé faute de participants et que celle de cette année, pourtant portée par les travaux de l'ANAVB n'a guère été suivie.

2- Validation des sanctions pour défaillance d'arbitrage

Au vu des diverses explications reçues des arbitres, la CRA décide :

match	Arbitre absent	facture à	Montant	Départ	couverture de l'équipe	nbre absence	sur PV CRA n°	lettre reçue le ou mail
1	RFB002 04/10/14	LAWSON D	LAWSON D	35 €	56		1 1 Avoir non licencié	facture établie
2	PNF019 12/10/14	BARBIER S	BARBIER S	35 €	35		1 1 sursis	facture établie
3	PNM019 11/10/14	GAUDEL G	CLOHARS	53 €	29	PNM	1 1 sursis	facture établie
4	PNM039 09/11/14	TREMOUREUX S	ST MALO	53 €	35	N3M	1 1 sursis	facture établie
5	RFA013 15/11/14	LE DELLIOU R	CLOHARS	53 €	29	PNM	1	facture établie

3- Formation demandée par la LBVB pour les clubs non à jour en début de saison.

Lors de sa réunion du 10 juillet dernier « Le Comité Directeur a pris acte de leurs difficultés pour fournir un arbitre de couverture lors de l'engagement de leurs équipes. Pour éviter d'être relégués en championnat départemental, il demande à la CRA d'organiser une formation à leur intention.

Il faut leur signaler que cette formation est une section de rattrapage exceptionnelle. Leur demander de présenter deux candidats par équipe et que La LBVB facturera 70€ par candidat pour financer cette formation. »

M Gaudel a mis en place une formation théorique expérimentale par internet.

Lanester avait présenté 3 candidats, St Renan 2, Quimper 6 et Concarneau s'était greffé sur cette formation en proposant 1 candidat.

Seuls 6 candidats ont suivi cette formation (dont celui de Concarneau et aucun de St Renan, un candidat s'étant souvenu qu'il avait été formé pendant son cursus universitaire)

Compte tenu de ce faible nombre, Ms Gaudel et Navarro encadreront la formation pratique en présence d'équipes ayant accepté participer à un entraînement commun pour former les arbitres. Elle se déroulera à Quimper le 16/12 à 19h30.

4- Formations des arbitres : formation formation initiale dans le CD 22.

P. Hamon indique que 25 candidats, quasiment tous mineurs, se sont inscrits à une session de formation pendant les vacances de Noël. Il réitère sa demande : qui peut encadrer cette session ?

Ms Larribe et Kermabon acceptent de faire la formation les 22-23/12 à St Brieuc.

Les membres de la CRA précisent qu'il leur semble souhaitable d'être arbitre de Ligue pour encadrer une formation d'arbitre départemental. Ils contestent qu'un arbitre refusant de suivre une formation d'arbitre de Ligue puisse être proposé comme formateur.

M Hamon précise qu'il a été choqué que des licenciés du CD 22 demandent à M Demiselle, membre de la CCA, habitant dans le 22, d'organiser une formation sans prendre contact avec lui, Président du CD, Président de la CDA 22. Il n'a bien évidemment rien contre sa participation.

M Kermabon expose un projet embryonnaire. Pour éviter que des arbitres commettent des erreurs manifestent d'arbitrage, il propose que la CRA travaille sur un plan de formation : comment former un arbitre départemental, quelle formation théorique et pratique, quels accompagnements lui apporter en début de carrière, quelle supervision, quelle formation continue lui proposer pour qu'il soit suffisamment intéressé pour se déplacer à ses frais et sur son temps de loisirs....

Un projet pour une prochaine réunion de la CRA ?

5- Suivi des désignations des arbitres au niveau des clubs : point de situation

Un tableau est remis aux membres présents.

Certains clubs évoluant en championnat FFVB ne fournissent pas assez d'arbitres. Les clubs ayant des équipes engagées en Coupe de France Jeunes ne fournissent pas assez d'arbitres pour gérer sans difficultés cette compétition.

6- Désignations et absences de désignations sur la phase aller sur les différentes compétitions.

Des difficultés sont pointés dans le département des Côtes d'Armor.

M Gaudel demande à la CRA de valider un protocole.

Si le secrétariat de la LBVB s'aperçoit qu'aucun arbitre n'est désigné sur une rencontre, elle enverra aux clubs participants le message suivant :

Je vous informe que la CDA n'a pas transmis à la LBVB le nom de l'arbitre pour la rencontre de demain soir.

Je vous invite à anticiper une difficulté.

Sans arbitre présent dans la salle, je vous demanderai d'appliquer le règlement en cas d'absence totale ou partiel d'arbitres.

[} PROCEDURE DE REMPLACEMENT LE JOUR DE LA RENCONTRE \(absence ou retard\)](#)

En cas d'absence du 1er arbitre, le second doit le remplacer. En aucun cas, le second ne doit prendre la place du marqueur absent.

L'arbitre désigné par une CRA pour une épreuve régionale ou proposé par elle à la CCA pour une épreuve fédérale, peut, en cas d'absence, être remplacé par tout arbitre officiel de la FFVB présent sur le lieu de la rencontre (le remplaçant est choisi dans l'ordre hiérarchique décroissant ; en cas d'égalité, par ancienneté d'âge ; en cas d'égalité, par tirage au sort.) et à défaut d'arbitre officiel présent, par un licencié (qui dans ce cas extrême, ne devra figurer à aucun autre poste sur la feuille de match concernée).
L'arbitre officiel présent ne peut refuser son concours, sous peine de sanctions prononcées par la CCA ou par sa CRA.

Unanimité.

7- Validation des grades : des arbitres stagiaires officient. Qui, quand les supervise-on ?

J. Charruaud se propose de superviser des arbitres du Finistère désignés dans le département du Morbihan. C. Dreves accepte avec plaisir.

M Gaudel informe les membres que Jacques et lui ont supervisé des arbitres à fort potentiel.. Leurs CDA ont été informées.

8- Désignations de la phase retour.

Normalement, toutes les désignations ont été faites jusqu'à la bascule de janvier des championnats de la FFVB.

Mme Pennamen intervient pour préciser que toutes les CDA ne les ont pas établies.

Les désignations nationales FFVB vont être attribuées aux CRA vraisemblablement avant Noël.

M Kermabon propose une réunion de la CRA fin décembre, début janvier pour instruire les désignations de la phase retour.

Il s'agit de se retrouver pour décider ensemble quelles rencontres sont affectées à des départements limitrophes, d'anticiper sur les journées où un département accueille beaucoup de rencontres...

Des échanges existent et fonctionnent entre la CDA 56 et la CDA 29 : secteur Clohars / Lorient.

M Dreves regrette que la CDA 22 l'interpèle régulièrement pour palier les absences d'arbitres.

9- arbitres jeunes - volleyades.

M. Gaudel a sollicité, sans retour de leur part à ce jour, Anne Derrien et Camille Le Faucheur.

Proposition des membres présents : Lucie Colombel et Remi Le Scolan.

10- arbitres à lancer en N3 pour la phase retour :

La CRA retient Ms Lazar Rakic et Frédéric Brisson.

Marc GAUDEL constatant trop de dysfonctionnements dans la commission dont il a la charge, annonce sa démission du poste de Président de la CRA dès que les désignations auront été effectuées. Damien Kermabon postule à sa succession.

Fin de séance : 22h00

Approuvé : 07/02/15 CD